



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : LOCATION DE LA SALLE DE L'OFFICE
DE TOURISME LE 23 MAI 2022 AU CABINET
CEMI (SAS)**

**DÉCISION N° DM-22-187
EN DATE DU 09 MAI 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-496 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Brigitte Gauvain, Adjointe au maire ;

VU la demande du Cabinet CEMI (SAS), sise 3 rue de la Gaité au Perreux-sur-Marne (94170), représenté par Monsieur COPPE Thomas, Président, d'organiser une réunion d'assemblée générale à l'Office de Tourisme le lundi 23 mai 2022 de 18h00 à 23h00 ;

CONSIDÉRANT la politique de la ville de Vincennes en matière de développement du tourisme d'affaires notamment à accueillir des groupes dans le cadre de réunions et de journées d'étude ;

D É C I D E

DE SIGNER avec le Cabinet CEMI (SAS), sise 3 rue de la Gaité au Perreux-sur-Marne (94170), représenté par Monsieur COPPE Thomas, Président, une convention de location de la salle polyvalente de l'Office de Tourisme, le lundi 23 mai 2022, de 18h00 à 23h00, dans le cadre d'une réunion d'assemblée générale pour un montant de 250 euros (deux cent cinquante euros) TTC.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée du tourisme et des
relations internationales,

Signé

Brigitte GAUVAIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220509-Imc1H9588H1-AR Date de réception en Préfecture : 09/05/2022 Date de Publication : 09/05/2022
